

**DECISION SUR LA GESTION DU SPECTRE DE RADIODIFFUSION
EN AFRIQUE POUR LE PASSAGE DE L'ANALOGIQUE AU NUMERIQUE**

Doc. Assembly/AU/18(XXIII)Add.4

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de la proposition de la République algérienne démocratique et populaire relative à l'établissement d'une coopération renforcée entre la Commission et l'Union africaine de Radiodiffusion (UAR) pour une meilleure prise en charge de l'évolution technique et technologique de la radiodiffusion numérique ;
2. **SOULIGNE** l'importance stratégique d'assurer aux opérateurs nationaux de radiodiffusion la meilleure migration possible du spectre de radiodiffusion analogique vers le numérique pour répondre aux besoins spécifiques des populations africaines en matière d'information ;
3. **INSTRUIT** la Conférence des ministres des Technologies de l'information et de la communication (TIC) et la Conférence des ministres de la Communication, avec la participation des instances nationales et internationales de régulation du secteur de la radiodiffusion, de se saisir de la question de la migration des émissions radio télévisuelles de l'analogique vers le numérique et travailler en concertation afin de protéger les intérêts du service public de radiodiffusion des Etats membres de l'Union africaine;
4. **DEMANDE** à la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge des TIC d'inscrire régulièrement à son ordre du jour cette question afin de pouvoir suivre constamment l'évolution de la transition de l'analogique vers le numérique et de maîtriser ce processus au profit des populations africaines;
5. **DEMANDE EGALEMENT** à la Commission de l'Union africaine (CUA), en collaboration avec l'Union africaine de Radiodiffusion (UAR) et l'Union africaine des Télécommunications (UAT), de mettre en place rapidement un Comité technique africain chargé de la Société de l'information et des médias pour accompagner les Etats membres dans le passage au tout numérique tout en stimulant la reprise économique en Afrique;
6. **CHARGE** ce Comité technique africain d'élaborer une feuille de route portant sur les modalités pratiques de mise en œuvre de la stratégie de passage de l'analogique au numérique tenant compte de la préservation des services publics au profit des citoyens africains;
7. **PRIE** la Commission de faire rapport régulièrement au Conseil exécutif de l'Union africaine de l'évolution de cette question.

Decision on the Management of the Radio Broadcasting Spectrum in Africa for Transition from Analogue to Digital Broadcasting Doc. Assembly/Au/18(Xxiii) Add.4

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/177>

Downloaded from African Union Common Repository